

Image not found or type unknown



Pension alimentaire à reverser ?

Par **JADE51**, le **07/05/2008 à 15:45**

Bonjour,
Je perçois une pension alimentaire de mon ex-mari pour chacune de mes filles, effectivement et fiscalement à ma charge.
La plus âgée de mes filles (21 ans en juillet prochain) est susceptible de quitter mon foyer pour s'installer seule dans une autre ville.
Quelle incidence sur la pension alimentaire que je perçois pour elle ? dois-je la reverser à mon aînée, ou est ce directement du ressort et du fait de son père ?
MERCI POUR VOTRE AIDE.